

*Loi anti-inflation*

Les belles paroles du ministre des Finances ne suffiront plus à convaincre qui que ce soit. On a manqué à trop de promesses. On a abandonné trop de projets. Certes, au cours de la prochaine campagne électorale, le gouvernement racontera à la population qu'il a aboli les contrôles, obtenu la collaboration des principaux syndicats ouvriers et du milieu des affaires, et il promettra de faire baisser le taux d'inflation—6 p. 100 à la fin de l'année en cours et 4 p. 100 plus tard, donc proportionnellement à la croissance réelle de l'économie. Mais ce ne seront là que vaines paroles.

Le gouvernement n'a pas réussi à créer l'alliance tripartite dont nous aurions tellement besoin actuellement. Il y a eu, bien sûr, certaines rencontres en privé entre des représentants du gouvernement et leurs amis de la grande entreprise. Mais cela ne suffit pas. A l'heure actuelle, toute société canadienne bien intégrée se doit d'avoir un représentant au sein des commissions et organismes de surveillance créés par le gouvernement, tout comme il lui est nécessaire que certains de ses administrateurs occupent des postes au sein des conseils d'administration des banques.

Le gouvernement convoque ses amis et parle avec eux du syndicalisme qui est censé être la cause de l'horrible situation de crise que nous traversons actuellement; puis, il invite certains chefs syndicaux à participer aux discussions, mais je dois admettre que ces derniers n'ont pas joué le jeu au même titre que les représentants de l'entreprise privée. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement convoque également des chefs syndicaux pour s'entretenir en privé avec eux au sujet de l'entreprise privée responsable du dilemme auquel nous faisons face. Le fait est que, au cours de la période d'application du Programme anti-inflation, on n'a rien fait pour tenter de réunir les parties autour d'une même table et y discuter, par exemple, de l'élaboration d'une stratégie industrielle et sociale. On n'a rien fait pour tâcher d'établir quelle part du gâteau devait être dévolue à chacun—pour faire un partage équitable, au terme duquel le gouvernement disposerait de fonds suffisants pour fonctionner, et où l'industrie aurait les moyens d'assumer le prix horriblement élevé qu'il en coûte pour moderniser sa technologie et ses usines afin de donner aussi à la main-d'œuvre sa juste part de la croissance réelle de l'économie.

Le ministre peut bien parcourir le pays et dire aux Canadiens que la croissance réelle l'an prochain s'élèvera à 5.5 p. 100; il n'en demeure pas moins, que d'après tous les calculs, d'après toutes les sources habituelles de renseignements, elle ne sera pas aussi élevée, et on prévoit qu'elle atteindra peut-être 3 p. 100. Je ne voudrais pas jouer les prophètes de malheur, mais rien n'indique non plus que le taux d'inflation sera inférieur à 9 p. 100 à la fin de l'année.

Naturellement, le ministre du Travail (M. Munro) nous a dit que selon certains indices, c'est le Canada après le Japon et les États-Unis qui a les meilleures chances de réussir un certain redressement économique. Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que nous avons toujours eu la meilleure chance d'être les premiers du point de vue économique dans le monde industriel mais que nous n'avons pas encore appris à profiter de l'abondance de nos ressources et des talents de nos travailleurs. On ne nous a pas encore préparés à prendre les engagements nécessaires pour profiter de ces ressources en encourageant l'industrie et les travailleurs pour qu'ils nous tirent de

l'embarras où le pays se trouve avec une certaine honte, car nous sommes passés de la troisième position à la dixième, à la suite de pays comme le Luxembourg.

La mesure législative que nous sommes en train de discuter aujourd'hui est un bill d'ordre administratif qui vise à éliminer des échappatoires qu'on avait négligés jusqu'ici. On veut s'assurer au moment de la suppression des contrôles que les syndicats exigent que leurs membres profitent des avantages auxquels ils auraient pu s'attendre si les contrôles n'avaient pas existé. Le gouvernement essaie avec le doigt de stopper une fuite dans le barrage. Ce bill ne sert à rien à moins que les ministres ne soient prêts à nous informer clairement des plans qu'ils se proposent d'adopter quand le pays se trouvera au début de la période d'après-contrôle. Nous craignons que si l'on n'essaie pas de conclure un accord tripartite le pays devra faire face à des mois difficiles, sinon des années. Les Canadiens commencent à se rendre compte qu'un changement absolument fondamental sera nécessaire, c'est-à-dire un changement de gouvernement, avant que l'on puisse s'attendre à un revirement de la situation.

[Français]

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, je ne sais où est le ministre des Finances à ce moment-ci, mais j'aimerais signaler qu'en étant le parrain de ce bill il se trouve dans une situation assez ingrate puisqu'il est nouvellement ministre des Finances, il doit donc accepter de piloter ce bill d'amendements à la Chambre, bien que l'auteur des défauts que l'on peut y trouver soit son prédécesseur.

Dans le communiqué de presse du 19 décembre émis lors de la présentation de ce bill, on disait que le gouvernement avait l'intention de présenter des amendements à la loi anti-inflation afin d'obtenir une levée plus ordonnée des contrôles sur les prix et les revenus tels que présentés par l'honorable Jean Chrétien. On parlait d'amendements qui avaient été présentés l'été dernier dans le bill C-59 mais qui avaient été abandonnés avant la prorogation de la session précédente du Parlement. Maintenant, on nous indique que ces amendements présentés dans le bill C-16 stipulent pour la première fois qu'il y aurait une transition plutôt ordonnée entre la période des contrôles et la levée de certains contrôles le 14 avril prochain.

Mais une étude assidue du bill C-16 n'indique aucune mention de la date du 14 avril. Il est question d'ordre en conseil.

Je me demande si des raisons électorales n'ont pas justifié la date du 14 avril puisque la loi sur les contrôles ne sera plus en vigueur le 31 décembre prochain. Le 31 décembre, c'est trop loin dans l'avenir pour les nécessités et les demandes électorales du gouvernement d'ici la fin de cette année. On prévoit que ce sera au mois de juin ou à l'automne, on ne sait trop s'il y aura des élections, alors on nous arrive et on nous dit qu'il y aura une transition commençant le 14 avril, oui, mais quelle sorte de transition? Ce n'est pas indiqué du tout dans la loi. On parle de cela, c'est pour la consommation par le public pas trop informé qu'on se retire de ce programme obligatoire. Ah oui, nous sommes le grand-père de tous ces gens et dans notre attention bienveillante pour le bien-être du public canadien, nous allons commencer à retirer ces contrôles. Il n'y a rien de prévu dans la loi pour cela, sauf que la loi doit continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre prochain.